



Petit guide pratique de la TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Ma **SÉCURITÉ**, et celle des autres, c'est **MON AFFAIRE, LA PRÉVENTION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.**

Retrouvez régulièrement dans « Vivre à Vizille » des informations utiles et des conseils pratiques pour mieux vous protéger et répondre aux situations d'urgence.



La Réserve Communale de sécurité civile

Créée par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et le code de la sécurité intérieure article 724-1 et suivants du code de la sécurité intérieure. Les conditions de création et de fonctionnement sont précisées par une circulaire de 2005.

1. Les réserves en France

Il existe des réserves civiques générales qui concourent à des projets d'intérêt général et des réserves spécifiques.

2. Pourquoi une réserve communale ?

- Renforcer les capacités locales de gestion de crise
- Organiser la mobilisation des bonnes volontés
- Permettre aux secours de se concentrer sur leurs missions
- Mobiliser des compétences et savoir-faire
- Guider les secours
- Assister la population en phase de post-crise
- Favoriser la conscience du risque et de la sécurité civile

3. Comment créer une réserve communale

- Identifier les besoins de la commune
- Définir les risques
- S'appuyer sur le plan communal de sauvegarde, s'appuyer également sur des événements récents (le COVID-19)
- Initier une démarche partenariale
- Se rapprocher de la sécurité civile du SDIS
- Créer un comité de pilotage
- Établir la distinction entre les missions régaliennes et les missions d'assistance
- Se rapprocher des associations agréées

4. Définir le champ d'action de la réserve communale

- Définir une durée d'intervention optimale pour ses effectifs
- Est à noter que le crédit statutaire est de 15 jours en situation de crise, au-delà on s'appuiera uniquement sur des créneaux de bénévolat
- Par principe le territoire d'action est communal ; toutefois il existe des exceptions intercommunales

5. La liste des missions n'est pas exhaustive

En premier lieu, il faut appliquer le plan communal de sauvegarde et les tâches définies dans ce plan. Il faut adapter les missions au contexte local. Dans tous les cas, il est essentiel que le réserviste sache exactement pour quelle mission et pour quelle tâche il est recruté.

Exemple de mission :

► En situation de crise

- Armement du PC communal

- Organisation de la cellule de crise pour laquelle la présence de membres de la réserve est vivement souhaitable
- Contribuer à l'alerte de la population, dans la limite des risques encourus
- Contribuer à l'alerte des personnes âgées à mobilité réduite
- Participer à l'évacuation préventive des populations, notamment en balisant et indiquant les itinéraires d'accès au lieu d'accueil
- Appui logistique des services de secours (ravitaillement)
- Accueil hébergement des personnes sinistrées en tenant compte des cas particuliers les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées
- Surveillance des zones sinistrées pour informer et prévenir tout acte de pillage
- Effectuer des rondes
- Dans la phase de retour à la normale, nettoyage, remise en état des locaux et des équipements communaux

► En dehors des périodes de crise

- Sensibilisation sur les risques majeurs
- Remontées d'informations en lien étroit avec les quartiers de la ville
- Contribuer à l'élaboration et au maintien opérationnel du plan communal de sauvegarde
- Organiser le plan d'alerte et de ramassage

6. Recruter les réservistes

- Campagne d'information
- Brochures
- Associations
- Entretien individuel
- Les corps de métier sont appréciés
- Signature d'un contrat d'engagement
- Leur donner un encadrement, élus, fonctionnaires...

7. L'équipement des réservistes

- Tenue adaptée aux missions
- Équipements de protection
- Moyens de communication

8. Gestion, formation

- Formation
- Entraînement
- Recyclage
- Exercices
- Activités de cohésion